

ASSEMBLEE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 152

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 10

Dans l'alinéa 14 de cet article, supprimer les mots :

« Par dérogation aux articles L. 441-3, L. 441-13, L. 472-1-2 et L. 481-3, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.